



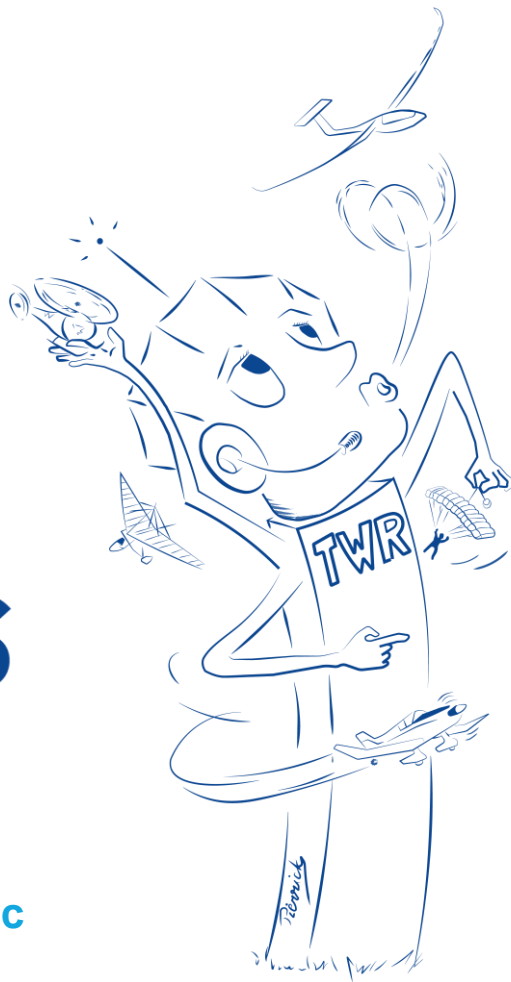
MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES FORUMS VFR

SNA Sud-Toulouse Blagnac



9 JUIN 2023



SOMMAIRE

Actualités aéronautiques

1. Nouvelle phraséologie
2. Règlementation VFR de nuit
3. Information aéronautique

Circuit de mise à jour de l'AIP

Planification de la mise à jour VAC

Intrusions d'espace et CPI

1. Exemples d'intrusions au SNA Sud
2. Processus de traitement
 - évènements à notification obligatoire
 - CRESAG, ASR, FNE...
 - INCA, modèle en barrière, ERC
 - consigne DO CPI
 - traitement DSAC(commissions de discipline...)
 - culture juste, charte CNFAS
3. Liste de bonnes pratiques

Service d'information de vol

1. Assistance en cas de météo dégradée
2. Prise en compte des trafics conflictuels en espace aérien de classe G



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Actualités aéronautiques



Nouvelle phraséologie

Applicable au 1^{er} juillet 2023

- Collationnement de la clairance de décollage et d'atterrissage par le pilote:



**Piste 33 droite, autorisé atterrissage,
vent 350 degrés 10 nœuds**

*Runway 33 right, cleared to land, wind
350 degrees 10 knots*



Piste 33 droite, j'atterris
Runway 33 right, landing



~~**Piste 33 droite, autorisé
atterrissage**~~

~~*Runway 33 right, cleared to land*~~



**Alignez-vous piste 27, autorisé
décollage, vent 280 degrés 10 nœuds**

*Line up runway 27, cleared for take-off,
wind 280 degrees 10 knots*



**Je m'aligne piste 27,
et je décolle**

*Lining up runway 27,
and taking-off*



~~**Je m'aligne piste 27,
autorisé décollage**~~

~~*Lining up runway 27,
cleared for take-off*~~

Nouvelle phraséologie

Applicable au 1^{er} juillet 2023

~~Mot terrain~~ remplacé par aérodrome



~~Paris, F B X, à 1 minute du largage.~~



~~F B X, cause trafic, attendez à vue verticale du terrain de Nevers,
je vous rappelle pour larguer.~~



Paris, F B X, à 1 minute du largage.



F B X, cause trafic, attendez à vue verticale **aérodrome** de Nevers,
je vous rappelle pour larguer.





Nouvelle phraséologie

Applicable au 1^{er} juillet 2023



Un indicatif d'appel abrégé n'est utilisable **qu'après un premier échange radiotéléphonique** utilisant l'indicatif d'appel complet et **seulement à l'initiative du contrôleur.**



Nouvelle phraséologie

Applicable au 1^{er} juillet 2023

« Alignez-vous et attendez »: ordre des mots



~~Alignez-vous piste 33 droite et attendez.~~

~~Line up runway 33 right and wait.~~



~~Je m'aligne piste 33 droite et j'attends.~~

~~Lining up runway 33 right and waiting.~~

EXPRESSIONS



Alignez-vous et attendez piste 33 droite.

Line up and wait runway 33 right.



Je m'aligne et j'attends piste 33 droite.

Lining up and waiting runway 33 right



Remontez piste 04, alignez-vous et attendez.

Backtrack runway 04, line up and wait.



Je remonte la piste 04, m'aligne et attends.

Backtracking runway 04, lining up and waiting.



Alignez-vous et attendez piste 23, trafic au départ piste sécante.

Line up and wait runway 23, traffic departing intersecting runway.



Je m'aligne et attends piste 23.

Lining up and waiting runway 23.



Nouvelle phraséologie

Applicable au 1^{er} juillet 2023

- a. Risque de collision, suggestion de manœuvre à la demande du pilote
-

ONDITIONS D'UTILISATION

Un pilote en vol IFR ou VFR évoluant dans un espace de classe D peut demander au contrôleur une suggestion de manœuvre d'évitement.

Ce principe peut être appliqué sur les aérodromes contrôlés en classe G.



Règlementation VFR de nuit

Version 2017

SERA.5005 Règles de vol à vue

c) Si l'autorité compétente le prescrit, les vols VFR de nuit peuvent être autorisés dans les conditions suivantes :

- 1) si l'aéronef quitte les abords d'un aérodrome, un plan de vol est déposé conformément à la règle SERA.4001, point b) 6) ;

→ FRA.5005 c) 1)

En application de la disposition SERA.4001 a), un vol VFR de nuit est dispensé de déposer un plan de vol avant le départ lorsque le vol ne concerne qu'un seul organisme d'approche ou un seul organisme « secteur d'information de vol » (APP ou SIV/APP) de la circulation aérienne dans sa phase de croisière et qu'il établit une liaison radiotéléphonique bilatérale avec cet organisme ; les éléments de vol sont alors transmis dès que possible conformément à SERA 4001 c).

→ plan de vol obligatoire dès lors que le vol de nuit sort de la CTR

Version 2022

SERA.5005 Règles de vol à vue

c) Si l'autorité compétente le prescrit, les vols VFR de nuit peuvent être autorisés dans les conditions suivantes :

- 1) si l'aéronef quitte les abords d'un aérodrome, un plan de vol est déposé conformément à la règle SERA.4001, point b) 6) ;

→ FRA.5005 c)

Mise en œuvre

Les vols VFR de nuit sont autorisés dans les conditions définies par les dispositions SERA.5005 c) et FRA.5005 c).

Dans le contexte du paragraphe SERA.5005 c), un vol est considéré comme évoluant aux abords d'un aérodrome s'il est effectué :

- i) à l'intérieur des limites latérales d'une zone de contrôle (CTR) et éventuellement dans un volume défini localement dans les limites d'une TMA jointive et porté à la connaissance des usagers par la voie de l'information aéronautique ; ou
- ii) en l'absence de zone de contrôle,
 - à l'intérieur d'une zone réglementée établie dans le but de protéger la circulation d'aérodrome de l'aérodrome auquel elle est associée, ou
 - à une distance de l'aérodrome inférieure à 12 kilomètres (6,5 milles marins) de l'aérodrome.

Information aéronautique

- Répartition des tâches de l'information aéronautique Les retards de publications

Fournisseurs	DOSSIERS OUVERTS AVANT BMJ 05/23 SUITE A DES DEMANDES IA NON PLANIFIEES (REPORTES AU BMJ 05/23)		
Aéronautique	WKF ou MAIL	AD ou SECTION AIP	OBJET DDE
	22-0006/22-0007/22-0008/22-0009/22-0010/22-0011/22-0012/22-0013/23-0037/23-0147/23-0305/23-0306/23-0307/23-0308/23-0309/23-0310/23-0311	AIP TEXTES	DONNEES METEO BLOIS - BOURGES - CHATEAUROUX - MELUN - ORLEANS - L'HÔTEL - PARIS ORLY - TOURS - TOUSSUS - BORDEAUX - BREST - MONTPELLIER - NANTES - NIMES - NICE - NÎMES - RENNES - TOULOUSE BLAGNAC - BALE MULHOUSE - BASTIA - LILLE - LYON
			PARIS CDG - ROUEN CREATION AWY HELICO KY178 AJOUT PAPI EN AD 2 - SUP RESTRICTIONS MVL OR ATS - INFRA TWY - DISTANCES DECLAREES - BALISAGE - CONSIGNES UTILISATION AD (TWY) UTILISATION AD INFRA - PRKG - ASSISTANCE - POINTS INS
			RFFS

Demande

BRIEFING

SERVICES ORIENTÉS
FOURNITURE
D'INFORMATIONS
AÉRONAUTIQUES

Exploitants AD
DSAC
SNA, CRNA, DO/EC
Météo France
BEP
Défense

OBLIGATION DE PLANIFIER UNE DEMANDE 28 JOURS AVANT LA DLR + Préciser si elle est REGULABLE OU NON + Projet SEPIA, etc...

Mise a disposition



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**La direction des services de la Navigation aérienne
vous remercie de votre participation !**

